Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

	Ville de Montréal	Séance tenue le	12 février 2003
		Numéro de la résolution	CE03 0245
est			
RÉS	SOLU :		
1-	d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin de créer une aire d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » en remplacement d'une partie d'aire d'affectation « Industrie légère » sur le oôté est de la rue Durocher, entre la rue Jarry et l'avenue D'Anvers, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;		
2-	de recommander au conseil municipal :		
	 de soumettre le dossier à l'Office de control prévue à l'article 109.2 de la Loi paragraphe 2° du premier alinéa de l'avenue de l'avenue	sur l'aménagement et l'urbar	
	- de déléguer à la greffière le pouvoir de	e fixer la date, l'heure et le lieu de	e l'assemblée publique.
Ador	pté à l'unanimité.		
102: 40.0	2799010 004		
Franc	cine SENÉCAL	Me Jacquelii	ne LEDUC, avocate
Vice-	présidente du comité exécutif	Greffière	